ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 976 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE le vieillissement de la population et les réponses concrètes apportées par le réseau de la santé et des services sociaux ne sont pas accessibles à tous et toutes;

ATTENDU QUE la demande de transfert des soins des centres hospitaliers vers les domiciles, pour des personnes ayant subi des opérations et pour celles exprimant leur volonté de mourir à domicile, ne cesse de croître;

ATTENDU QUE les besoins de services augmentent sans cesse, alors que les ressources permettant d'offrir des services répondant aux besoins des proches aidants ne sont pas disponibles ou sont insuffisantes;

ATTENDU QUE les proches aidants subissent de plus en plus de pression, leurs tâches et leurs responsabilités sont plus exigeantes et plus lourdes, ce qui d'une part concourt à les rendre plus vulnérables et d'autre part à les appauvrir socialement et économiquement.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons aux membres de l'Assemblée nationale de reconnaître le rôle joué par les proches aidants en leur assurant un accès et une offre de services en santé et services sociaux suffisants et de qualité tout en octroyant un financement aux organismes communautaires régionaux et provinciaux des différents territoires du Québec qui les supportent, les représentent et défendent leurs droits.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Lapointe

Lisette Lapointe, Crémazie

8 mars 2010

Date